



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Tunisie

Question écrite n° 114096

Texte de la question

M. Jean-Claude Perez appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation d'un prisonnier d'opinion tunisien et également défenseur des droits humains, M. Mohammed Abbou, avocat de son état. En effet, cette personne est emprisonnée depuis le mois d'avril 2005 pour avoir critiqué assez sévèrement le régime et dénoncé la torture dans des articles publiés sur internet. Arrêté au lendemain de ses publications, il a été condamné à trois ans et demi de prison à la suite de deux procès iniques. Au mois de novembre 2005, le groupe de travail sur les détentions arbitraires des Nations unies a en effet conclu que la détention de maître Abbou était arbitraire et constituait une violation de l'article 19 de la déclaration universelle des droits de l'homme. Il a été notamment démontré que le dossier avait été monté de toutes pièces, que des documents étaient falsifiés et que ses avocats, qui n'ont pu aller au bout de leur plaidoirie, avaient été soumis à des manœuvres de harcèlement et d'intimidation. Par ailleurs, il souligne que ses conditions de détention sont particulièrement difficiles dans la mesure où il est très souvent importuné et maltraité, voire battu par ses gardiens. En outre, les visites de sa famille sont arbitrairement écourtées ou refusées malgré un permis en bonne et due forme. En conséquence, il lui demande de lui indiquer les dispositions, hautement souhaitables, qu'il entend prendre pour demander aux autorités tunisiennes la libération immédiate de ce détenu, conformément aux décisions des Nations unies.

Texte de la réponse

Les audiences des 28 avril et 10 juin 2005, au cours desquelles a comparu Me Abbou, se sont déroulées en présence de diplomates européens (dont un représentant de l'ambassade de France), délégués en tant qu'observateurs. En effet, la France et l'Union européenne tenaient à exprimer leur préoccupation à l'égard de ce cas individuel, mais aussi et plus généralement à l'égard de la situation des droits de l'homme en Tunisie. Cette question constitue en effet l'un des éléments du dialogue politique que la France et l'Union européenne mènent avec ce pays, au titre de nos relations bilatérales et de l'accord d'association UE-Tunisie. Depuis la condamnation de Me Abbou, la France et ses partenaires européens continuent d'évoquer ce cas spécifique avec les autorités tunisiennes, en insistant auprès d'elles sur les répercussions que peut avoir ce type d'affaire sur l'image de la Tunisie à l'extérieur, et en particulier au sein de l'Union européenne.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Perez](#)

Circonscription : Aude (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114096

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 décembre 2006, page 13436

Réponse publiée le : 6 février 2007, page 1243